



**SEANCE DU COMITE DU JEUDI 21 MAI 2026**

Annexe n° C2026-05-SEDIF au procès-verbal

Objet : Commission d'appel d'offres et jury de concours ou de maîtrise d'œuvre : fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres

**LE COMITE,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu l'article L. 1414-2 du CGCT qui prévoit que « *Le titulaire [d'un marché public] est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.* »,

Considérant que le Comité syndical doit élire une commission d'appel d'offres composée du Président du SEDIF ou son représentant, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus pour leur part au scrutin de liste, une liste comportant les noms des titulaires et des suppléants en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

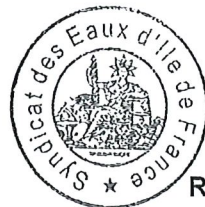
Considérant que l'article D. 1411-5 précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes,

A l'unanimité,

**DELIBERE**

Article 1 adopte les modalités de dépôt de listes suivantes :

- le dépôt des listes de candidatures sera effectué à l'issue de l'adoption de la présente délibération,
- les listes seront annoncées oralement par le Président, et doivent indiquer les noms, prénoms des candidats, les collectivités qu'ils représentent, aux postes de titulaires et de suppléants,
- les candidats sont impérativement des délégués titulaires du SEDIF,
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4 du CGCT),
- toute liste ne respectant pas les conditions de dépôt précitées sera déclarée irrecevable,
- dans un souci de sécurité juridique, les délégués qui sont susceptibles d'être considérés comme étant intéressés, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire, aux affaires qui seront traitées dans le cadre de la Commission d'appel d'offres, ne doivent pas faire acte de candidature (articles 432-12 et 432-14 du Code pénal portant respectivement sur la prise illégale d'intérêt, sur les atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public). Dans l'hypothèse où de telles candidatures seraient proposées, elles seront refusées.



Président du SEDIF

**Richard DELL'AGNOLA**  
Maire de Thiais

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

## SEANCE DU COMITE D'INSTALLATION DU JEUDI 21 MAI 2026

Le jeudi 21 mai 2026 à 10h00, se sont réunis à l'usine de production d'eau potable située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de M. SUEUR, Doyen d'âge, puis de Richard DELL'AGNOLA, Président élu, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 107, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 13 mai 2026, 16 ayant par ailleurs donné pouvoir, pour tout ou partie de la séance.

### Etaient présents :

Mme DUMEIGE-KERBRAT (Auvers-sur-Oise), M. DAGONET, (Béthémont-la-Forêt), M. ROUSSEAU (Butry-sur-Oise), M. COURTOIS (Mériel), M. EON (Méry-sur-Oise), Mme FAUGIERES (Villiers-Adam), Mme PHILIPPOTEAU, MM DE LASTEYRIE, DELORT, FOURGEAUD, PRIVE et TAVARES ALMEIDA (communauté d'agglomération Paris Saclay), Mmes AMER, MICHEL et PREVOST, MM ABEHASSERA, ALEXANDRE, ASSARINI, BRIQUET, FEUGERE, HAMDANI, REVEILLERE, SUEUR et TORCHON (communauté d'agglomération Plaine Vallée), M. MERCIER (communauté d'agglomération Boucle Nord de Seine), MM. GREZE, KONATÉ et LEVACHER (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), MM. COUTURIER et NILES (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne) MM BUCHE, KENISBERG et LAMBART (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), Mmes GUINET et MAREUX, MM ARES, AUDEBERT, BOULLÉ, CHAPELLON, DERCHE, LEROUX, MANAC'H, MURCIA, NOCERA et RAVIER (communauté d'agglomération Val Parisis), Mmes PELLETIER-LE BARBIER et THIBAUT, MM. LE PIVAIN et SEHIER (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), Mme CAHEN, MM. BAGUET, MARQUEZ, KNUSMANN, MARSEILLE et HUBERT, (Grand Paris Seine Ouest), Mmes BARBARA-VAGEON et MERBAH, MM. BAKHTIARI, BELGACEM, CABES, CONNAN, GUNESLIK, KITTAVINY, MILOTI, PEDRO PEREIRA, SUJOL et ZERROUR (Grand Paris Grand Est), Mme FALGUIERES, MM. BAYRAK, DECROUY, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, LEROY, PANETTA et YAVUZ (Grand-Orly Seine Bièvre), MM. BOULANT et CARVOUNAS (Grand Paris Sud Est Avenir), Mmes DESCHIENS et CECCALDI-RAYNAUD (Paris Ouest La Défense), Mme FENASSE, MM. BARBIER, BORDIER, CAMBON, DAVID, DRAI, JEANNE, PEREZ, PITAVY, WEIL et ZANINETTI (Paris-Est Marne & Bois), MM. KARROUMI, NGANG et SEVIN (Plaine Commune), Mme AZZAZ, MM. BLOT, DONATH, DRANCY, HUBERT, LE FUR, LE GOT, MOUTAOUKIL, POUPARD et SIFFREDI (Vallée Sud Grand Paris), Mme CHAUVELOT, M. LAGARDE et EL KOURADI (Paris Terres d'Envol).

Le Comité a désigné M. Landry NGANG, délégué titulaire de Plaine Commune, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs	N° affaire
Gilbert AH YU, délégué titulaire de la CA Val Parisis, à Philippe AUDEBERT, délégué titulaire de la CA Val Parisis	Toutes
Marie ANQUEZ, déléguée titulaire de Plaine Commune, à Landry NGANG, délégué titulaire de Plaine Commune	Toutes
Benoit GAILHAC, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Christian CAMBON, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes

<b>Pouvoirs</b>		Envoyé en préfecture le 26/05/2026 Reçu en préfecture le 26/05/2026 Publié le <b>26 MAI 2026</b> ID : 075-257500017-20260526-C2026_05_SEDIF-AR
Hélène DECOTIGNIE, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Richard DELL'AGNOLA, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre	Toutes	
Bernard GLEIZE, délégué titulaire de la CA Paris Saclay, à Grégoire de LASTEYRIE, délégué titulaire de la CA Paris Saclay	Toutes	
Laurent de GAULLE, délégué titulaire de Valmondois, à Pierre-Edouard EON, délégué titulaire de Méry-sur-Oise	Toutes	
Paul-André MOULY, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à Hervé MARSEILLE, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes	
Olivier ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry, à Jean-Pierre COURTOIS, délégué titulaire de Mériel	Toutes	
Bernard de SAINT-MICHEL, délégué titulaire de la CA Melun Val de Seine, à Christian COUTURIER, délégué titulaire de la CA Paris Vallée de la Marne	Toutes	
Pascal THEVENOT, délégué titulaire de la CA Versailles Grand Parc, à Pierre-Christophe BAGUET, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes	
Pascal BUTIN, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à Zartoshte BAKHTIARI, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est	Toutes	
Louis LE PIVAIN, délégué titulaire de la CA Versailles Grand Parc à Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de la CA Versailles Grand Parc	A partir de l'affaire n°2	
Abderrazak FADILI, délégué titulaire de Paris Terres d'Envol à Jean-Claude MARQUEZ, délégué de Grand Paris Seine Ouest	Toutes	
Patrice KONIECZNY, délégué titulaire de Plaine Commune, à Philippe FEUGERE, délégué de la CA Plaine Vallée	Toutes	
Pauline LE FUR déléguée titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à Nadège AZZAZ, déléguée titulaire de Vallée Sud Grand Paris	Toutes	
Yavuz METIN, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre, à Clément DECROUY, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre	A partir de l'affaire n°3 (élection VP)	

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.